



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission formation santé ④

Procès-verbal de la séance du 17.04.08 à 18h30 au bureau communal de Vissoie

<b><u>Présents</u></b>	Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie Sylviane Pittet, Chandolin Martine Antonier Tschus, Secrétaire	Françoise Viaccoz, Ayer Benoît Salamin, St-Luc Bernadette Witschard, St-Jean
<b><u>Excusée</u></b>	Rose-Marie Florey, Grimontz	

### 1. Accueil et ordre du jour

Marie-Françoise Melly Crettaz ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour proposé est accepté.

### 2. Règlements d'aide à la famille et mérites sportifs

Les règlements ont été soumis aux Présidents qui ont décidé de les envoyer au canton pour préavis.

Le règlement d'aide à la famille est actuellement au service de l'égalité et de la famille, des nouvelles sont attendues.

Le règlement du mérite sportif n'a pas besoin d'être homologué par le Conseil d'Etat, une approbation des conseils communaux suffit.

Entre-temps, la commission financière a étudié les documents. Les montants octroyés ne sont pas contestés et la démarche est approuvée. En revanche, un règlement annexe d'application doit être élaboré. L'aide doit également être octroyée aux personnes qui paient leurs impôts à la source et ne peut donc pas être portée en déduction sur le bordereau d'impôt.

### 3. Soutien aux jeunes (transports publics)

La question d'un subventionnement des transports publics pour les étudiants et apprentis, par la commune, est posée à la commission.

Ce point est en réflexion : certains membres ne jugent pas une aide communale utile, pour d'autres, cela permettrait de gommer la différence entre les étudiants et les

apprentis. Enfin, il est rappelé que les CHF 500.- accordés à tous les enfants et jeunes peuvent servir pour les transports publics.

#### **4. CAPA**

La Présidente de la commission a eu des contacts avec Evelyne Guilhaume qui fait partie du groupe de personnes, issues du Parcours Ariana de movingAlps, qui s'est constitué pour étudier le patrimoine en Anniviers.

Il n'est rien attendu de la commission et il s'agit simplement de porter à la connaissance des membres, les buts du groupe CAPA et les démarches envisagées.

#### **5. CREPA Anniviers**

Un e-mail a été transmis à certains membres de la commission par Christian Salamin de St-Luc Générations.

Il relaie une information de Georges Pont sur une présentation par Gabriel Bender des 15 ans du CREPA de Sembrancher le jeudi 24 avril à 12h15 à la HES SO de Sion.

De plus, M. Salamin demande la liste des organisations similaires à St-Luc Générations dans la vallée. Marie-Françoise Melly Crettaz lui transmettra la liste suivante :

- CAPA
- Association du patrimoine de Grimentz
- Les Amis du Musée des Patoisants de Vissoie
- Les diverses sociétés de villages
- Association Pro Ponchet
- Les Amis d'Ella Maillart
- Les Amis du Vieux Zinal
- Les bourgeoisies
- Les sociétés privées qui gèrent les divers oratoires

#### **6. Accueil des nourrissons et enfants scolarisés**

L'Association des Parents d'accueil a pris note de la démission d'une des mamans de jour à fin mai 2008. Elle accueille actuellement 9 enfants, sans parler des demandes refusées. Par son départ, elle soulève le problème du placement des nourrissons et des écoliers (UAPE).

Les communes doivent offrir des possibilités de placement des nourrissons (trop petits pour aller à la crèche) et des écoliers (trop âgés pour la crèche). Des solutions doivent être trouvées pour la prochaine rentrée scolaire.

Après un tour de table, il semblerait que trois demandes aient émanées de divers parents ces 2-3 dernières semaines. Le problème est donc réel. Le comité des parents d'accueil cherche des mamans de jour et sensibilise les communes au problème.

Chaque famille doit trouver des solutions individuelles (fille au pair, placement dans la famille,...), les communes ne pouvant pas régler tous les problèmes.

Pour certains membres de la commission, il vaut mieux que les communes prévoient des structures d'accueil plutôt que d'avoir des parents qui ne peuvent pas travailler car ils doivent s'occuper de leur enfant et devront faire appel à l'assistance sociale.

La commission accorde donc un mandat à la directrice du centre scolaire pour analyser les besoins en placement de nourrissons et UAPE.

## **7. Divers**

**Tableau** : il sera remis tel quel à la commission financière

Pour le PV : Martine Antonier Tschus